



Ensemble en affaires depuis 25 ans !

## **Vous voulez TRANSMETTRE votre entreprise ?**

### **La COOPÉRATIVE DE TRAVAIL**

**est la formule qu'il vous faut !**

#### **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit d'une personne morale, au même titre qu'une compagnie. Ceci signifie que la responsabilité financière des propriétaires se limite à leur mise de fonds. Les coopératives de travail regroupent des individus qui souhaitent créer leur propre entreprise et, du coup, leur propre emploi.

#### **Les coopératives dans le processus de transmission**

La formule juridique de la coopérative est tout à fait appropriée dans un processus de transmission ou de relève. Démocratique, équitable et efficace, elle permet une intégration des employés dans chacune des étapes du processus de transfert de la propriété et de la direction. La transition se fait donc en douceur, autant à l'interne qu'à l'externe avec les clients.

Il est possible pour le cédant de transmettre toute la propriété de l'entreprise aux employés. En effet, les employés deviennent solidairement et également propriétaires de l'entreprise. Dans cette coopérative, l'ensemble des membres (les employés), en assemblée générale, décident des grandes orientations de l'entreprise. Leur droit de propriété s'exerce à ce moment. Ils nomment ensuite entre 3 et 15 administrateurs qui constitueront le conseil d'administration dont le mandat consiste, comme pour toutes les personnes morales, à administrer les biens de l'entreprise. Le conseil d'administration embauche un directeur général (si ce n'est déjà fait) qui voit à la gestion de l'entreprise. C'est notamment lui, ou le directeur des ressources humaines dans les coops de plus grande taille, qui est responsable de l'embauche ou du licenciement des employés.

#### **Quels sont les avantages ?**

On parle de plus en plus, dans les cas de relève d'entreprise, de rachat de la propriété et du transfert de la direction aux employés.

Selon Releve.ca (site d'information spécialisé dans le cadre du transfert d'entreprise), il existe plusieurs raisons. En voici quelques-unes. D'abord, puisque le transfert se fait à l'interne, l'entreprise conserve son indépendance. En effet, un rachat d'entreprise par une autre entreprise crée immédiatement un lien de dépendance entre la firme acquéreuse et la firme

Cette activité est réalisée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 avec l'appui financier du Secrétariat à la jeunesse, du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité et du Mouvement Desjardins.





Ensemble en affaires depuis 25 ans !

acquise. C'est important, car cela réduit le risque de gestion relié à la propriété intellectuelle (le savoir et les savoir-faire demeurent dans l'entreprise).

Une autre raison consiste à conserver les employés et l'équipe de gestion en place. Releve.ca va même plus loin en affirmant que céder la propriété ainsi que la direction aux employés favorise une meilleure mobilisation des employés ainsi qu'une meilleure productivité.

#### **Un exemple de coopérative de travail près de chez vous**

Dans la région de Lanaudivère, la Coopérative de radiodiffusion MF 103,5 de Lanaudivère constitue l'exemple le plus connu. Les employés de la radio se sont mobilisés et ont collectivement acheté les actions détenues par l'animateur Jean-Pierre Coallier afin de pouvoir garder la station ouverte. Depuis, les employés de la radio sont devenus les uniques propriétaires de la station.

Cette activité est réalisée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 avec l'appui financier du Secrétariat à la jeunesse, du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité et du Mouvement Desjardins.

